



**Autoroutes du Sud de la France
Madame Josiane Costantino
Direction des ressources humaines
Quartier Sainte Anne
84967 Le Pontet Cedex**

Lunel, le 5 juin 2009

Madame,

Objet : PC de Narbonne

Suite à plusieurs conversations récentes à propos du PC Cap de Narbonne, relatives à l'utilisation de saisonniers sur ce PC, nous prenons acte de la volonté de la direction régionale de recruter ces saisonniers, exclusivement dans le cadre du RAU.

Nous attirons votre attention sur le fait que cela pose à nouveau le débat sur le dimensionnement des PC en général, et de celui-ci en particulier. Il convient donc, dès que possible, d'examiner ces impacts qui ne doivent en aucune manière masquer un dimensionnement insuffisant.

Toujours dans ce cadre, et de manière plus générale, je vous propose d'ores et déjà de recenser les salariés polyvalents certifiés RST dans chaque PC Cap connus à ce jour en vue de l'activité estivale 2009. La CFDT abordera cet élément lors du point sur le maintien de la rémunération qui sera fait avec les organisations syndicales signataires à la fin du 1^{er} semestre 2009, comme le prévoit l'accord dans son titre VI.

Nous pourrions également aborder en marge de cette réunion, ou avant si possible, les modalités de compensation des pertes de rémunérations des modulés qui n'ont pas intégré cette filière, conformément à notre courrier du 8 avril 2009, et auquel vous avez répondu favorablement sur le principe par votre courrier du 4 mai 2009. En effet plusieurs possibilités existent pour cette compensation. Je reste à votre disposition pour échanger sur ce point.

Dans l'attente de votre réponse, je vous prie d'agréer, Madame la directrice, l'expression de nos meilleures salutations.

Nous vous prions d'agréer, Madame, nos salutations distinguées.

Pour la CFDT ASF
Floréal PINOS

Délégué Syndical central

Copie : Didier Hamon – DRE Languedoc Roussillon